



PRODUCTION ELECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE PAR AUTOFINANCEMENT VOTRE TOIT VOUS RAPPORTE

Communiqué de Presse.



REGION RHÔNE-ALPES uniquement

Sans rien verser, l'installation s'autofinance dans la première période, puis cela devient une rente dans la deuxième période (12 ans). Et enfin production de sa propre consommation en électricité. Le CRH garantie l'installation par un fabricant ayant un SAV irréprochable. Dépannage sous 48H maxi en cas de panne. 25 ans de garanties sur les panneaux.

Le Centre Régional de l'Habitat de LYON Informe:

Les avantages du photovoltaïque et des aides d'Etat pour les énergies nouvelles sont toujours d'actualité, mais pour combien de temps ?

Produire sa propre énergie et la revendre à ERDF en passant par un autofinancement sans rien déboursier c'est encore possible aujourd'hui. Le KW coûte 0,12 € à l'achat et 0,61 € à la revente.

Le prix de revente du KW est à son maximum, mais pour combien de temps encore? Il est temps de ce décider par une formule d'autofinancement qui en règle générale ne coûte rien. Le CRH s'occupe de tout. Etude thermique, montage du financement avec ses partenaires, installation d'un matériel fiable avec de vraies garanties, un SAV irréprochable.

En résumé: Sans apport, le coût de l'installation est absorbé par la revente de l'énergie pendant quelques années. Une fois l'installation amortie cela devient tout simplement de la rentabilité. Une opération garantie 100% par le CRH.

La production d'énergie oui, mais attention à la fabrication.

Des représentants ou revendeurs de panneaux photovoltaïques ce comptent par centaines, mais attention à la fiabilité du matériel utilisé. Le CRH garantie l'installation par un fabricant ayant obtenu les agréments du CSTB. C'est le seul producteur français pouvant prétendre à un dépannage sous 48H, vous permettant ainsi de continuer à produire votre électricité honorant ainsi le prévisionnel de l'autofinancement. Garantie possible également de 25 ans sur l'onduleur. Raisons pour lesquelles les partenaires financiers du CRH acceptent 80% des dossiers soumis par autofinancement. Ne pas profiter de cette opportunité qui est sans risque puisque sur contrat de 20 ans, serait incompréhensible car cette offre ne durera pas.

EGALEMENT :

Le rôle du CRH : C'est avant tout conseils et/ou bilan gratuit. Grâce à ces informations les objectifs à atteindre sont mieux ciblés tout en connaissant les normes en vigueur. La vérification des devis d'entreprises devient plus claire. Le CRH de LYON peut également inscrire gratuitement dans un regroupement, les personnes voulant faire exécuter les travaux par l'Unité d'Intervention du Second Œuvre Lyonnais (SOUIL) à des tarifs répertoriés aux chambres des métiers, permettant ainsi d'avoir une certitude sur les tarifs en vigueur. La question concernant certaines différences de prix est ainsi résolue. Par (compagnonnage) les interventions sont programmées et exécutées sans aucun versement d'acompte. Le CRH fera vérifié par ses propres cadres techniciens, la fin des travaux. Ces derniers fournissent un numéro de police d'assurance concernant les ouvrages exécutés garantissant ainsi pendant 10 ans (minima) la bonne tenue des prestations. « Véritable dommages d'ouvrages » du fait d'un suivi de 2 interventions /an pendant 10 ans. Le financement peut être subventionné ANAH / ADEME, par éco prêt, par faciliter de paiement, par crédit, ou au comptant. Cette formule garantie l'exécution des travaux, sans le moindre risque, car 100% réalisés dans les normes DTU et agrément du CSTB.

Sans aucun engagement vous pouvez contacter les services du CRH par l'intermédiaire de son conseiller basé à l'agence de CHALAMONT dans l'Ain Roland SZASZ.

centreregionaldelhabitat.lyon@sfr.fr Tél. : 04 74 469 437 06 72 376 358